

**Compte-rendu**

**Conseil municipal du 06 juillet 2021**

Le six juillet deux mille vingt et un à vingt heures et trente minutes, les membres du conseil municipal de Beauvoir sur Niort se sont réunis à la salle du Docteur Jean Richard, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L.2121-10, L2121-11 du code général des collectivités territoriales.

Membres en exercice : 19

Membres présents : 16

Membres absents : 3

Convocation du 29 juin 2021

Etaient présents : Séverine VACHON, Mickaël AUBINEAU, Vilmon BERNARDEAU, Aurore BOUVET, Guillaume BERTAUEAU, Marc BRUANT, Thomas BURLOT, Emmanuelle CARRERE, Jessica DROUET, Patricia GALLOIS, Céline GUILBOT, Candy LAMBERT, Pascal MATHÉ, Rémy RAGUENAUD, Gérard ROUSSEAU, Rachelle AJINCA VANDENHENDE

Absents excusés : Dominique BERGER (pouvoir à Marc BRUANT), Lynda MASSIEU BOISSINOT (pouvoir à Patricia GALLOIS), Jérôme CHATELIER (pouvoir à Guillaume BERTAUEAU)

Formant la majorité des membres en exercice, le conseil municipal peut délibérer conformément aux textes législatifs en vigueur.

Madame Patricia GALLOIS a été élue secrétaire de séance.

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL**

Quelques fautes relevées seront corrigées.

**DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN**

Cessions soumises au Droit de Préemption Urbain

ADRESSE DU BIEN/ SECTION CADASTRALE	NATURE	SURFACE	PRIX
169 rue de la Gare169 AE 40	Bâti	1169 m <sup>2</sup>	160 000 € + FA 7 200 €
104 rue des Ecoles 097AB18 et AB 27	Bâti	594 m <sup>2</sup>	175 000 € + FA 7 500 €
92 rue des Mésanges AA 182	Bâti	346 m <sup>2</sup>	142 000 € + FA 5 000 €
39 rue des carrières AI 130	Bâti	1610 m <sup>2</sup>	240 000 € +FA 7000 €
137 rue Piot AI 128	Bâti	2104 m <sup>2</sup>	320 800,00 € +FA 12 000€
Chemin de la Gravette	Fonds de commerce		30 000 €

La commune décide à l'unanimité de ne pas préempter sur les biens concernés.

**PRESENTATION DU PROJET AGES ET VIE**

Présentation par Monsieur Stéphane GARANTIE.

**PRESENTATION MAQUETTE CHEMIN DU MOULIN**

Présentation par Mickaël AUBINEAU.

### **CONVENTION CHATS ERRANTS AVEC L'ASSOCIATION PAS DE CHATS SANS TOIT**

Sujet reporté au prochain conseil municipal du mois de septembre 2021.

### **PLANTATION DE HAIES AVEC PROM'HAIES ET ENGIE**

Présentation par Pascal MATHÉ.

### **ESTIMATION D'UN BIEN COMMUNAL**

Pascal MATHE rappelle la volonté de la commune de vendre le bien, lui appartenant en quote part, de la copropriété cadastrée A 72, A74, A1474 et A1472 situé 116 Place de l'Hôtel de Ville.

Afin de pouvoir fixer le prix une estimation a été demandée à deux sociétés : PIGEAU Conseil Immobilier et Maître GILLET Philippe notaire à Beauvoir Sur Niort.

Vu la localisation du bien, les travaux à prévoir et le marché de l'immobilier local,  
La société PIGEAU Conseil Immobilier a déterminé le prix du bien entre 75 000 € et 80 000 €.  
Maître Philippe GILLET estime le bien entre 78 000 € et 80 000 €.

Au vu des estimations, Pascal MATHÉ propose de fixer le prix de vente du bien à 80 000,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec une abstention, décide de :

- fixer le prix de vent du bien à 80 000,00 €
- autoriser Madame le Maire, ou en cas d'indisponibilité, Monsieur Pascal MATHÉ, à signer tout document relatif à la vente.

Les frais de notaires seront à la charge de l'acquéreur.

### **DEMANDE DE DETR POUR PROJET INTERGENERATIONNEL AU MOULIN DE RIMBAULT**

Mickaël AUBINEAU rappelle que lors de la séance du conseil municipal du 10 juin dernier, il a été présenté le projet situé aux abords du Moulin, au-dessus du terrain de foot, en partenariat avec le conseil municipal des enfants. Elle rappelle également les aménagements prévus :

- une aire de jeux pour les 3-15 ans avec des structures de jeux. Le tout planté sur 7 à 8 000 m2. Une partie serait un verger.
- un bike-park.
- un parcours santé et un labyrinthe végétal.

Madame le Maire propose de solliciter une subvention au titre de la DETR représentant 30 % du coût global pour ce projet d'investissement.

<b>Dépense en Euros HT</b>	
Terrassement parcours santé	11 980,00
Éléments parcours santé + modules jeux	45 946,44
Plantations	8 610,80
Fournitures	3 156,45
<b>TOTAL</b>	<b>69 693,69</b>

<b>Recettes en Euros HT</b>	
DETR	20 908, 11
Autofinancement	48 785,58
<b>TOTAL</b>	<b>69 693,69</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'adopter le plan de financement prévisionnel ci-dessus,

- d'autoriser Madame le Maire à solliciter à solliciter un cofinancement (Etat au titre de la DETR) et à signer tous les documents et engagements afférents.

### **DEMANDE DE CAP RELANCE POUR PROJET INTERGENERATIONNEL AU MOULIN DE RIMBAULT**

Madame le Maire rappelle que lors de la séance du conseil municipal du 10 juin dernier, il a été présenté le projet situé aux abords du Moulin, au-dessus du terrain de foot, en partenariat avec le conseil municipal des enfants. Elle rappelle également les aménagements prévus :

- un parking en calcaire qui servirait pour le stade et le moulin, avec une cinquantaine de places.

Madame le Maire propose de solliciter une subvention au titre de CAP RELANCE du Département représentant 30 % du coût global du projet.

<b>Dépense en Euros HT</b>	
Parking	38 250,00
<b>TOTAL</b>	<b>38 250,00</b>

<b>Recette en Euros</b>	
CAP RELANCE	11 440,00
Autofinancement	26 810,00
<b>TOTAL</b>	<b>38 250,00</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'adopter le plan de financement prévisionnel ci-dessus,  
- d'autoriser Madame le Maire à solliciter à solliciter un cofinancement (Etat au titre de CAP RELANCE) et à signer tous les documents et engagements afférents

### **DESIGNATION DES REFERENTS AMBROISIE**

Madame le Maire rappelle que parmi les plantes invasives, l'Ambroisie représente celle pour laquelle les pouvoirs publics se mobilisent massivement depuis plusieurs années. Il s'agit d'un problème de santé publique. En effet, les allergies que cette dernière entraîne ont nécessité d'engager un plan national d'envergure afin si possible de l'éradiquer ou au mieux d'en limiter les nuisances avec obligation tant pour les privés que pour les collectivités de tout mettre en œuvre pour ce faire.

L'organisation de la lutte contre l'ambroisie, à l'échelle du territoire est indispensable à l'impact sanitaire et économique.

Afin d'y parvenir les collectivités peuvent désigner un ou des référents territoriaux qui auront pour missions de :

- Organiser la communication locale pour informer les habitants ;
- Participer au repérage des foyers d'ambroisie sur les terrains privés et publics ;
- Sensibiliser et informer la population à la mise en place des mesures de prévention et/ou de lutte,
- Gérer les signalements sur la plateforme nationale sur le territoire géographique dont il est référent.

Par ailleurs ils pourraient être amenés à participer durant l'année à une ou deux réunions d'information et/ou de formation.

Madame le Maire propose de désigner un binôme constitué d'un élu et d'un agent.

Il est proposé de désigner M.BURLLOT Thomas, conseil municipal, et M. BRIANCEAU Philippe, agent technique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne M.BURLLOT et M.BRIANCEAU référents ambroisie pour la commune de Beauvoir Sur Niort.

### **DELIBERATION SUR TARIF REPAS DU 14 JUILLET**

Monsieur Gérard ROUSSEAU, conseiller délégué informe le conseil municipal que le programme habituel du 14 juillet est maintenu. Les repas adultes seront à 12,00 € et gratuits pour les moins de 12 ans.

L'affiche retraçant le programme de la journée est en pièce jointe.

La commune prend le reste à charge du coût des repas ainsi que les boissons.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité, le tarif des repas.

### **PARTICIPATION DE LA COMMUNE A LA PROTECTION SOCIALE DES AGENTS**

Madame le Maire rappelle que la commune verse actuellement une participation mensuelle par agent ayant souscrit une garantie maintien de salaire au titre du contrat groupe établi entre la MNT et le CDG79 afin d'indemniser la perte de salaire des agents placés en position de maladie ou reconnus en invalidité.

Actuellement, la participation de la commune est différenciée selon des critères sociaux :

- 5 € si l'agent est bénéficiaire du supplément familial ;
- 5 € si l'agent non bénéficiaire du supplément familial a une rémunération brute inférieure à 1 500 € ;
- 4 € si l'agent non bénéficiaire du supplément familial a une rémunération brute supérieure à 1 500 €.

Après accord du comité technique placé auprès du Centre de gestion en date du 25 mai 2021, madame le Maire propose :

- d'augmenter cette participation et de fixer un montant identique, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021, à 8 € par agent et par mois sans condition de ressources ;
- d'accorder cette participation financière aux agents de droit public en activité pour le risque prévoyance, c'est-à-dire les risques d'incapacité de travail et, le cas échéant, tout ou partie des risques liés à l'invalidité et au décès selon le choix des agents.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition de Madame le Maire.

Le conseil municipal prend l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

### **RAPPORT ANNUEL DE LA PRODUCTION ET DE LA DISTRIBUTION DU SYNDICAT SMAEP4B**

Présentation par Madame le Maire.

### **INFORMATIONS RESSOURCES HUMAINES**

Madame le Maire fait le point sur les mouvements de personnels (secrétariat mairie, bibliothèque et garderie).

### **APPROBATION DES PLANS DES WC DU MOULIN**

Pascal MATHÉ a fait la présentation des plans de réalisation des WC du Moulin de RIMBAULT qui a eu l'aval du conseil municipal à l'unanimité.

Après étude avec l'architecte, il en ressort le plan ci-joint, avec une partie ouverte constamment comportant un WC handicapé pouvant accueillir tout public et une seconde partie à utiliser uniquement lors des manifestations prévues sur le site du Moulin proposant ainsi deux WC et deux urinoirs.

De plus, une partie local technique permettra d'assurer la maintenance.

Tout ceci sans changement de l'infrastructure existante conformément au souhait de l'inspecteur des sites.

Ce dernier autorise Madame le Maire à déposer le dossier de demande préalable de travaux et l'autorisation de travaux correspondante.

### **CONTRIBUTION ASSOCIATION JEAN RICHARD**

Madame le Maire rappelle qu'une exposition sur la vie de Jean RICHARD a eu lieu au Point I du 02 au 16 août 2021

L'association Jean RICHARD, pour couvrir ses frais demande une participation à la commune à hauteur de 50,00 €.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité, le montant de la contribution accordé à l'association.

### **POINTS DIVERS**

-Exposition Jean RICHARD

-La manifestation Le Moulin en fête aura lieu le 28/08/2021

-Le déploiement par GEREDIS des compteurs LINKY

-Le déploiement de la fibre